

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/107

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE AERODROME

Nombre de Conseillers présents : 40

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/09/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 19/09/2014

Le 23 septembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à la salle des Fêtes de la Brède

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme JOLIVET	LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M.FATH
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	E	M.LARRUE	Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M.LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

N° 2014/107

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE AERODROME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu, la délibération n° 2014/57 du 29 Avril 2014 approuvant le budget primitif 2014,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative suivante :

Abonder la nature 673 du chap 67 du montant des titres annulés suite à une facturation erronée sur 2013 par la nature 7718 Produits exceptionnels sur opérations de gestion.

Abonder les natures 6066 Carburants et 6061 Fournitures non stockables du chap 11 des montants des consommations nécessaires jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **Décide** de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

		DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
	SECTION FONCTIONNEMENT				
chap 67 - nature 673	Titres annulés sur exercice antérieur		150,00		
chap 11 - nature 6061	Fournitures non stockables		1 000,00		
chap 11 - nature 6066	Carburants		1 000,00		
chap 77 - nature 7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				2 150,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	2 150,00	0,00	2 150,00
			2 150,00		2 150,00
				solde	0,00

2°) **Autorise** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Fait à Martillac, le 23 septembre 2014

Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

